



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Vague 2 Ségur à l'hôpital : rappels sur les dispositifs DPI et PFI, focus sur le processus des pilotes

Webinaire à destination des éditeurs

08 novembre 2024



Financé par  
l'Union européenne

NextGenerationEU

# Les intervenants



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE L'ACCÈS  
AUX SOINS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Clara Morlière, DNS**

**Inès Ghouil, ANS**

**Nolwenn François, ANS**

**Fabien Goettmann, ANS**

# Quelques règles pendant ce webinaire

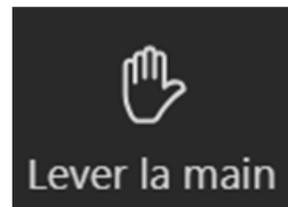
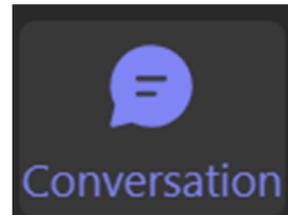


Merci de couper vos  
micros et caméras  
lorsque vous ne  
prenez pas la parole.



Vous pouvez **poser** toutes vos questions tout le long de la  
séance via le chat

Et lors de la séquence Questions/Réponses en levant la main



## Rappel des jalons des dispositifs SONS Vague 2 pour les établissements de santé

Focus sur l'éligibilité des établissements

Focus sur les établissements pilotes

Contacts et documentation disponible

# Le dispositif SONS vague 2 à l'hôpital

[Le Ségur du numérique en santé à l'hôpital | e-santé \(esante.gouv.fr\)](#) sur le site [esante.gouv.fr](#)

**Les arrêtés de la vague 2 pour les DPI et PFI sont publiés.**

**Les annexes sont en ligne sur le site de l'ANS :**

- REM (exigences)
- DSR (modalités d'obtention du référencement)
- AF (modalités de réalisation des Prestations Ségur et d'obtention des financements)



**Jusqu'à mi-2025**

R&D éditeurs & référencement des solutions par l'ANS

**Fin 2024 - 2025**

Commandes par les établissements de santé

**2025- mi-2026**

Déploiement des mises à jour par les éditeurs

**Base des ES éligibles - AC 2022**

- FINESS, activité combinée, montants maximums des Prestations Ségur

Pages [DPI Vague 2](#) et [PFI Vague 2](#) sur le site [industriels.esante.gouv.fr](#)

**Documents relatifs au test d'intrusion SSI et aux exigences liées à la Drimbox**

- *Document de présentation des exigences DPI / PFI liées à la Drimbox*
- Formulaire test d'intrusion
- Guide d'utilisation du formulaire

**Le guichet de référencement est ouvert depuis le 21 juin.**

**Le guichet de dépôt des bons de commande est ouvert depuis le 12 septembre.**

# Articulation des parcours de référencement et de financement

## Dates pour le SONS PFI

**0 Arrêté SONS**

16 mai 2024

- Publication des REM, DSR & AF en vue du référencement des éditeurs

**1 Date Limite du dépôt de dossier de référencement**

19 novembre 2024

- Date à laquelle le formulaire de dépôt administratif doit avoir été soumis au moins une fois par l'Editeur

- Candidature obligatoire dans le process de référencement
- Finalisation des développements non impératives à ce stade

**4 Date limite de dépôt des demandes de financement et du versement des avances**

17 décembre 2025 - 12h

- Date limite à laquelle le fournisseur peut émettre une demande de financement et recevoir une avance

**3 Date Limite des échanges ANS / Editeur**

18 juin 2025 - 12h

- La date limite de fin des échanges de l'Editeur avec l'ANS pour la validation du dossier de preuves de conformité

**2 Date limite pour avoir déposé un « dossier complet de référencement »**

19 mars 2025 - 12h

- Date à laquelle le dépôt du dossier des preuves de conformité doit avoir été effectué par l'Editeur

**5 Date limite de réalisation des prestations**

18 mars 2026 - 12h

- Le fournisseur doit soit avoir déposé sa demande de solde, soit avoir envoyé son attestation de prestation

**6 Date limite dépôt des demandes de solde**

17 juin 2026 - 12h

- Limite de réception des demandes de paiement de solde

- Une structure de calendrier commune aux docs DSR et AF et construit sur la base du RETEX de la vague 1 (durée entre les jalons et reprise du jalon fin des prestations)
- Un calendrier légèrement plus étendu pour DPI

### Légende

Jalon lié au référencement

Jalon lié au financement

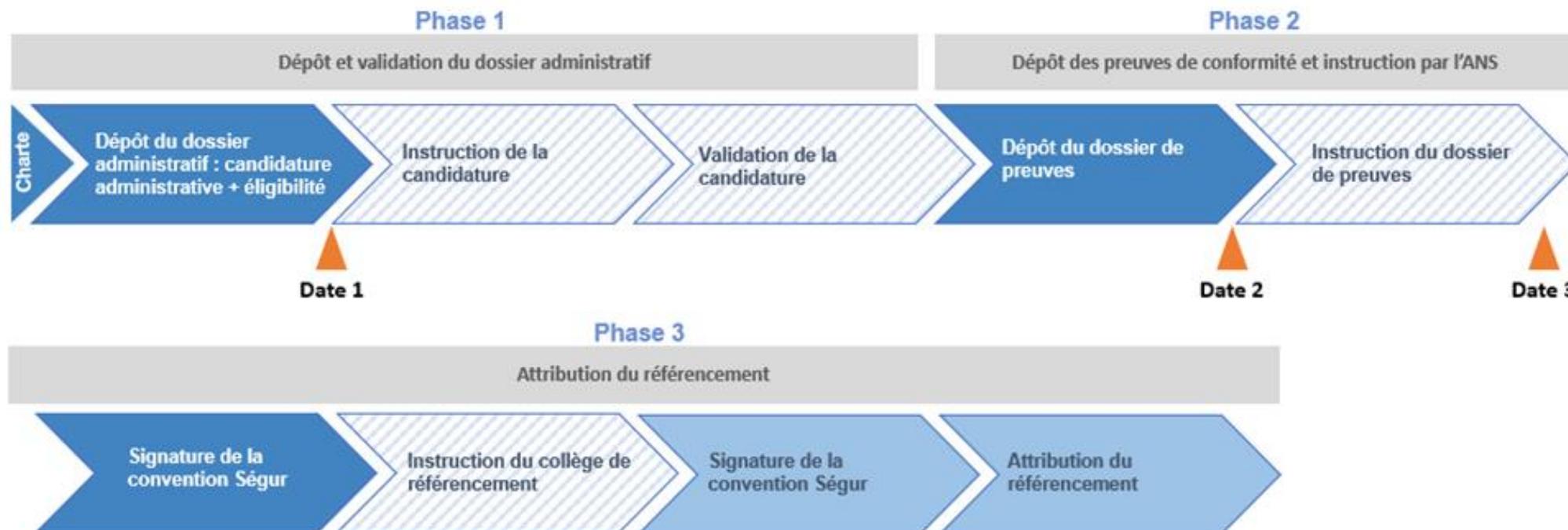
Durée prévisionnelle Vague 2

# Parcours référencement

## Etapes clés



La date du 19 novembre 2024 correspond à la date limite à laquelle la candidature administrative et le formulaire d'éligibilité doit avoir été soumis au moins une fois (date 1).



Légende :



# Ordre du jour



**Rappel des jalons des dispositifs SONS Vague 2 pour les établissements de santé**

**Focus sur l'éligibilité des établissements**

**Focus sur les établissements pilotes**

**Contacts et documentation disponible**

# Rappel sur les deux types de prestations

- La **Prestation Ségur Vague 2** s'adresse aux Clients **disposant déjà d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1** (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1) ;
- La **Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2** s'adresse aux Clients **ne disposant pas d'un DPI/PFI conforme** aux exigences de la vague 1 (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1).

## Eligibilité d'un Client à la Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2

La Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2 est **strictement réservée** à des Clients éligibles n'ayant :

- Ni bénéficié d'une Prestation Ségur dans le cadre du SONS HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1;
- Ni financé à leurs frais la mise à jour de leur DPI/PFI vers une version référencée vague 1.

**Tout Client ne correspondant pas à cette situation ne peut être éligible qu'à la Prestation Ségur Vague 2.**

**Chaque Client éligible ne peut bénéficier que d'une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-DPI-Va2 et d'une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-PFI-Va2.**

# Rappels : Relations Fournisseur / Etablissement

## Non conditionnement de la commande et version obsolète

- La Prestation Ségur ne peut en **aucun cas être conditionnée** à un réengagement ou à la souscription à titre onéreux d'une option, ou encore à la commande à titre onéreux d'un autre produit.
- Si le Client n'est pas équipé de la version la plus récente de la Solution logicielle, le Fournisseur **peut imposer la mise à jour vers celle-ci** préalablement à la réalisation de la Prestation Ségur.

**Ce rattrapage ne pourra être effectué à titre onéreux que si la version a été déclarée comme obsolète par l'éditeur lors de son processus de référencement.**

## Publication d'informations sur le site de l'ANS

- **L'ANS publie sur son site internet toutes les informations utiles aux ES :**
  - Liste des solutions ayant obtenu le référencement,
  - Liste des solutions en cours de référencement,
  - Informations permettant de connaître l'éventuel statut obsolète d'une version.

## Périmètre de la Prestation

- **Droits d'utilisation** pour la durée restante du contrat support, incluant les renouvellements, **dans la limite de cinq années.**
- **Installation, configuration et qualification** jusqu'à l'activation effective des fonctionnalités, **y compris en heures et jours non ouvrés,**
- **Mise en œuvre des flux** présentés précédemment.\*
- Maintenance corrective de la Solution logicielle sur le Périmètre vague 2 pour la durée restante du contrat support, **dans la limite de cinq années.**
- Portabilité.
- Actions de **formation** des référents utilisateurs.\*

\* variations selon le type de Prestation "Vague 2" ou "Vague 1 + Vague 2"

Nouveau en vague 2

# Ordre du jour



**Rappel des jalons des dispositifs SONS Vague 2 pour les établissements de santé**

**Focus sur l'éligibilité des établissements**

**Focus sur les établissements pilotes**

**Contacts et documentation disponible**

# PV Pilotes : validation des premières installations

Extrait des AF vague 2 du couloir Hôpital, section 6.3 des AF

- Afin de confirmer la stabilité de la Solution logicielle, le Fournisseur **ne peut déposer de demande de paiement du solde** avant d'avoir justifié de la réalisation complète et conforme de premières Prestations Ségur sur un périmètre pilote.
- **Pour chacun des SONS HOP-DPI-Va2 et HOP-PFI-Va2, ce périmètre pilote est constitué de 3 Clients librement choisis par le Fournisseur**, dès lors que les demandes de financement et de paiement de l'avance ont été déposées par le Fournisseur, et validées par l'ASP pour les 3 Clients concernés.
- Pour justifier du bon déroulé de chaque Prestation pilote, le Fournisseur établit **un Procès-Verbal (PV) d'installation pilote** comportant les informations obligatoires décrites dans le modèle disponible sur le site de l'ASP, **et le fait signer par le Client** concerné qui témoigne ainsi de la bonne réalisation de la Prestation Ségur et de la stabilité de la Solution logicielle.

# PV Pilotes : objet et contenu du document

**Objet :** recueillir auprès de 3 établissements le constat de bon fonctionnement de la solution Ségur après une période d'observation d'**au moins un mois de la solution en production**. Les PV sont à compléter par les établissements clients identifiés.

Le PV atteste de la bonne exécution des Prestations Ségur, de la stabilité de la solution ainsi que du fonctionnement d'un certain nombre de flux et fonctionnalités Ségur.

## Structure du document :

- 1- Identification des parties et de la Prestation Ségur (vague 1+vague 2/vague 2 uniquement)
- 2- Description de la Prestation Ségur réalisée
- 3- Description des flux installés
- 4- Liste de fonctionnalités Ségur dont le fonctionnement dans des conditions normales d'exploitation a été constaté
- 5- Compléments d'informations qualitatives
- 6- Commentaires : à compléter si une partie de la prestation a été réalisée par l'établissement à sa demande.

 **Toutes les fonctionnalités listées dans le PV doivent être validées par l'établissement**

# PV Pilotes : éléments communs

*Ce procès-verbal doit être complété au moins 1 mois après l'installation complète et effective de la solution*

Je soussigné(e),

- Reconnais représenter un établissement pilote et accepte que l'Agence du Numérique en Santé me contacte si nécessaire.
- Atteste de la réalisation de la Prestation Ségur, dans les conditions définies par les textes réglementaires du dispositif SONS HOP-DPI-Va2 et sans réserve.
- Déclare ne pas constater d'anomalies ou de dysfonctionnements lors de l'utilisation qui ne permettraient pas au logiciel d'assurer un service régulier par l'établissement dans des conditions normales d'exploitation.

Le Fournisseur s'est acquitté de l'ensemble des tâches attendues, à l'exception de celles éventuellement assurées directement par l'établissement à sa demande et précisées **obligatoirement** en commentaire.

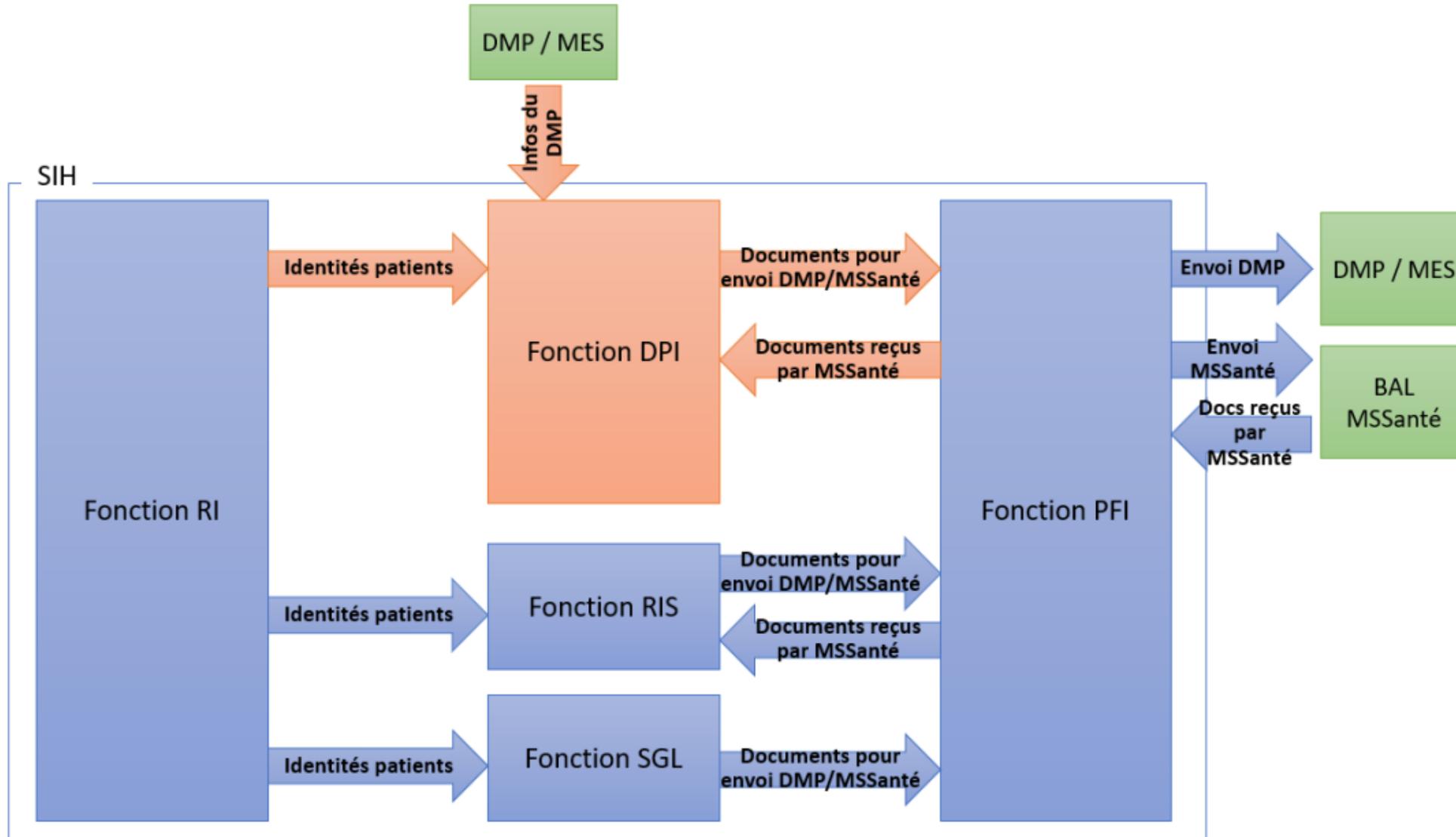
# PV Pilotes : éléments communs

## Les services suivants ont bien été fournis :

- L'installation, la configuration et la qualification de la Solution logicielle, jusqu'à l'activation effective des fonctionnalités ;
- La formation des référents utilisateurs de la Solution logicielle sur l'ensemble des fonctionnalités du REM et la livraison de l'ensemble des documents nécessaires (guide utilisateur, guide administrateur, documentation technique des interfaces d'échange /interopérabilité) ;
- La documentation décrivant la procédure de sauvegarde et de restauration ;
- L'octroi des droits d'utilisation de la Solution logicielle correspondant au Périmètre vague 2 du REM.

# Gestion et partage des documents de santé

Flux d'interopérabilité en établissements de santé pour la fonction DPI



Plus de détails dans le DSR

# PV pilotes DPI : Flux mis en œuvre (1/2)

Les flux suivants ont été installés et mis en œuvre en environnement de production

- ❑ **Le flux entrant de consultation du DMP** : au moins une transaction de consultation du DMP a été réalisée en production. Ce flux est obligatoire.
- ❑ **Le flux entrant depuis la fonction RI vers la fonction DPI** : flux de création / modification / suppression des identités patients et de la gestion de l'information et de la non-opposition du patient à l'alimentation et du consentement à la consultation de Mon espace santé/DMP : flux obligatoire au format IHE PAM dès lors que les fonctions RI et DPI sont portées par des logiciels distincts ; ou autre flux si les fonctions RI et DPI sont portées par le même logiciel

Précisez le format .....

(4) a Uniquement dans le cas où la fonction RI est fournie par un autre éditeur : à la date de signature, je ne peux pas vérifier la mise en place de ce flux car la fonction RI n'est pas à jour dans une version compatible

# PV pilotes DPI : Flux mis en œuvre (2/2)

## Les flux suivants ont été installés et mis en œuvre en environnement de production

- (2) **Le flux sortant des documents de santé depuis la fonction DPI vers la fonction PFI** en vue de la transmission des documents PDF et CDA R2, vers le DMP et/ou via MSSanté : flux obligatoire dans un format conforme HL7 V2 dès lors que les fonctions DPI et PFI sont portées par des logiciels distincts, ou maintien du flux mis en place dans le cadre de la vague 1 ; ou autre flux si les fonctions PFI et DPI sont portées par le même logiciel.

Précisez le format : .....

(2) a Uniquement dans le cas où la fonction PFI est fournie par un autre éditeur : à la date de signature, je ne peux pas vérifier la mise en place de ce flux car la fonction PFI n'est pas à jour dans une version compatible.

- (3) **Le flux entrant des documents de santé depuis la fonction PFI vers la fonction DPI** (flux d'intégration des documents de santé reçus par MSSanté) : flux obligatoire dans un format conforme HL7 V2 dès lors que les fonctions DPI et PFI sont portées par des logiciels distincts ; ou autre flux si les fonctions PFI et DPI sont portées par le même logiciel.

Précisez le format .....

(3) a Uniquement dans le cas où la fonction PFI est fournie par un autre éditeur : à la date de signature, je ne peux pas vérifier la mise en place de ce flux car la fonction PFI n'est pas à jour dans une version compatible

# PV pilotes DPI : Fonctionnalités Ségur

## Fonctionnalités Ségur obligatoires

- L'authentification double facteur des professionnels pour accéder au DPI fonctionne correctement.
- La génération des statistiques est conforme, en utilisant plusieurs choix de filtre différents.
- L'import manuel de documents CDA dans le DPI est facilité avec les métadonnées des documents
- Il est possible d'accéder au DMP en mode AIR simplifié pour l'accès au DMP lorsque le consentement du patient à la consultation a été enregistré.
- L'accès au DMP n'est pas possible si le consentement du patient n'a pas été enregistré.
- L'accès au DMP n'est pas possible pour un professionnel non-membre de l'équipe de soins (exemple : professionnel d'un autre service de soins)
- Le signalement de l'existence ou non d'un profil Mon espace santé/DMP est visible
- Le nombre de nouveaux documents disponibles et autres informations utiles avec la présence de filtres pré-paramétrés sont affichés
- Les documents " invisibles " au patient sont identifiés
- La provenance des documents importés depuis le DMP vers le DPI est affichée
- L'information de mise à jour/suppression des documents en provenance du DMP et importés dans le DPI est affichée

# PV pilotes DPI : Fonctionnalités Ségur

## Fonctionnalités Ségur si la fonction PFI compatible est installée

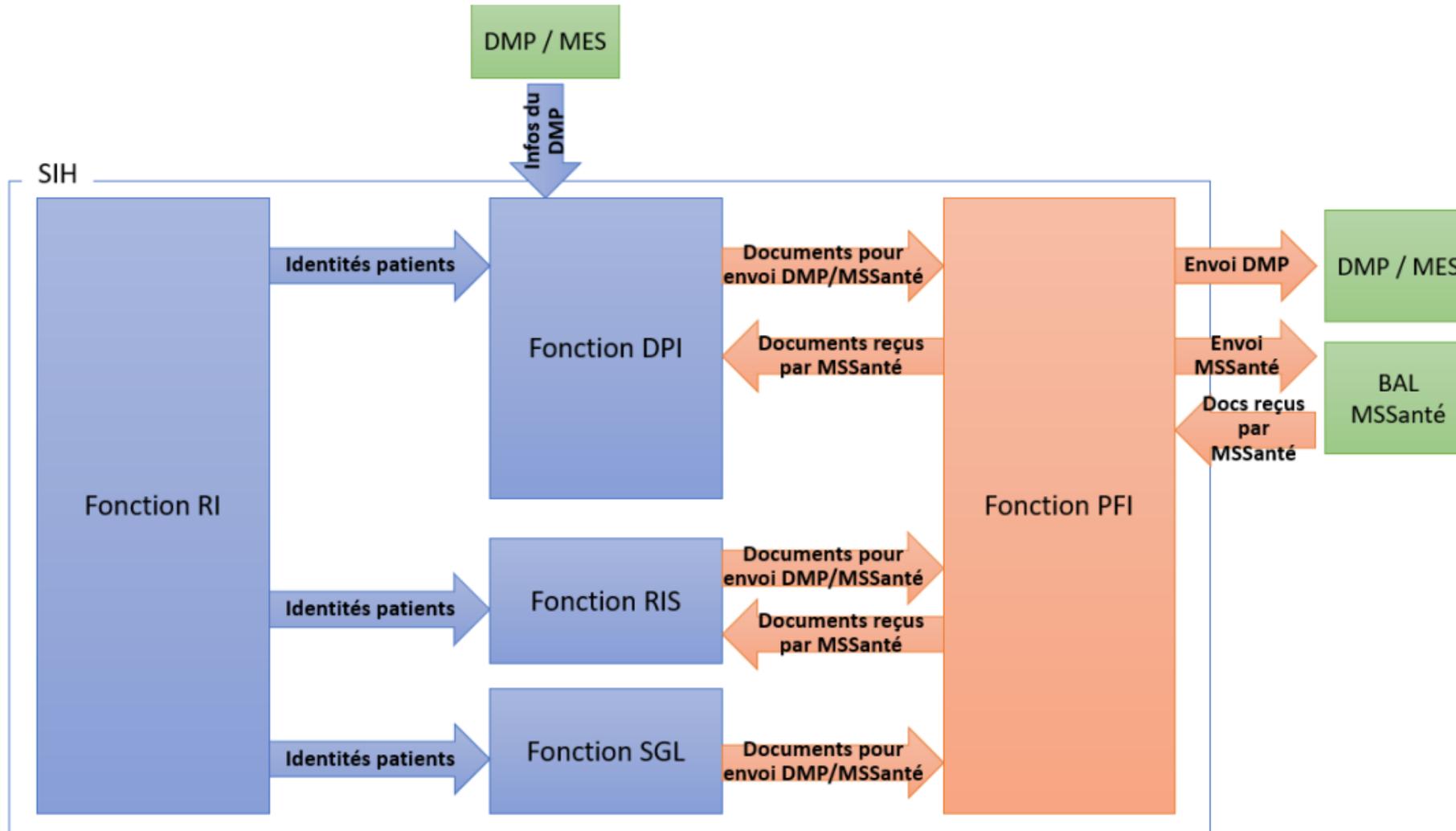
- Pour les documents issus de la liste présentée dans l'onglet " Liste des documents Ségur " du REM- HOP- DPI-Va 2, générés avec l'intégration de l'INS qualifiée, les envois suivants fonctionnent depuis le DPI via la fonction PFI :
  - Envoi automatique au DMP ;
  - Envoi manuel (si configuration choisie par mon établissement) au DMP ;
  - Envoi automatique par MSS à un ou plusieurs professionnels de santé ;
  - Envoi manuel (si configuration choisie par mon établissement) par MSS à un ou plusieurs professionnels de santé.

### Pour la réception des documents reçus par MSS :

- L'intégration automatique dans le DPI d'un document reçu par MSS pour un patient dont l'INS est qualifiée ;
  - En cas d'absence d'INS qualifiée du patient dans mon DPI, le message reçu par MSS est visible dans la BAL choisie pour le traitement manuel.
- Pour l'exploitation facilitée des documents reçus par MSS :
    - La provenance des documents importés dans le DPI est affichée (provenance MSS)
    - L'information de mise à jour/suppression des documents en provenance de la MSS et importés dans le DPI est affichée

# Gestion et partage des documents de santé

Flux d'interopérabilité en établissements de santé pour la fonction PFI



# PV pilotes PFI : Flux mis en œuvre (1/2)

Les flux suivants ont été installés et mis en œuvre en environnement de production

- Le flux sortant des documents de santé PDF et CDA R2 pour l'envoi vers le DMP et pour l'envoi par MSSanté vers les correspondants de santé et vers le patient par la fonction PFI. Le Client précise le(s)quel(s) de ces deux flux est / sont mis en œuvre conformément au bon de commande (si évolution, l'indiquer en commentaire) :
  - Flux d'envoi au DMP
  - Flux d'envoi à la MSSanté
  
- Le flux entrant des documents de santé reçus de la MSSanté à la fonction PFI (Référentiel Client de messagerie MSSanté).

# PV pilotes PFI : Flux mis en œuvre (2/2)

## Les flux suivants ont été installés et mis en œuvre en environnement de production

- Le flux entrant des documents de santé depuis la fonction DPI vers la fonction PFI** en vue de la transmission des documents PDF et CDA R2, vers le DMP et/ou via MSSanté : flux obligatoire dans un format conforme HL7 V2 dès lors que les fonctions DPI et PFI sont portées par des logiciels distincts ; ou autre flux si les fonctions PFI et DPI sont portées par le même logiciel.  
Précisez le format : .....
- Uniquement** dans le cas où la fonction DPI est fournie par un autre éditeur : à la date de signature, je ne peux pas vérifier la mise en place de ce flux car la fonction DPI n'est pas à jour dans une version compatible.
  
- Le flux sortant des documents de santé reçus par MSSanté depuis la fonction PFI vers la fonction DPI** : flux obligatoire dans un format conforme HL7 V2 dès lors que les fonctions DPI et PFI sont portées par des logiciels distincts ; ou autre flux si les fonctions PFI et DPI sont portées par le même logiciel  
Précisez le format : .....
- Uniquement** dans le cas où la fonction DPI est fournie par un autre éditeur : à la date de signature, je ne peux pas vérifier la mise en place de ce flux car la fonction DPI n'est pas à jour dans une version compatible.

# PV pilotes PFI : Fonctionnalités (1/2)

## Fonctionnalités Ségur

- La fonction PFI produit correctement les traces fonctionnelles générées lors de l'échange de messages MSSanté pour tous les traitements opérés (envoi, consultation, suppression...) sur les BAL MSSanté et leur contenu.
- La fonction PFI génère les statistiques en utilisant plusieurs choix de filtres différents.

## Fonctionnalités Ségur sous réserve de l'installation d'un DPI compatible

### -Pour la réception des messages par MSSanté :

- La fonction PFI transmet au DPI pour intégration un document au format CDA R2 contenant l'INS qualifiée d'un patient, reçu dans un message MSSanté
- La fonction PFI gère correctement un document reçu par MSSanté ne contenant pas l'INS qualifiée d'un patient en l'envoyant vers la BAL paramétrée pour recevoir les documents n'ayant pas pu être intégrés automatiquement, pour un traitement ultérieur par import manuel dans le DPI.

# PV pilotes PFI : Fonctionnalités (2/2)

## Fonctionnalités Ségur si la fonction DPI compatible est installée

### Pour l'envoi des documents de santé au DMP et par MSSanté :

- Pour le DMP :
  - Au moins 10 documents de santé ont été envoyés au DMP
  - La fonction PFI relance automatiquement le processus d'envoi au DMP de documents en cas d'interruption avec le DMP.
  - La fonction PFI génère l'accusé de réception après envoi d'un document vers le DMP
- Pour la MSSanté :
  - Au moins 10 messages ont été envoyés par MSSanté à des professionnels de santé et/ou patients
  - La fonction PFI génère l'accusé de réception après envoi d'un document par MSSanté

## Fonctionnalités Ségur si la fonction DPI compatible est installée et que le fournisseur du DPI est différent

- La fonction PFI identifie les courriels reçus par MSSanté dans la BAL applicative avec une archive zip au format IHE XDM et crée un flux HL7.
- A la date de la signature, la solution PFI a été installée mais je n'ai pu observer la bonne mise en œuvre de la totalité des flux décrits au chapitre 2 ni le fonctionnement des fonctionnalités décrites au chapitre 3 a), car la fonction DPI compatible n'est pas encore à jour.

# PV pilotes : éléments qualitatifs

Ces éléments sont demandés à titre informatif, leur contenu n'a pas d'impact sur la validation du PV par l'ANS.

- Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'ensemble des prestations a-t-il été respecté ?
  - Oui
  - Non : souhaitez-vous apporter des précisions ?  
.....

- Combien de séances de formation ont été réalisées ?
  - 1
  - 2
  - Plus de 2

Date(s) de réalisation des formations : .....

Nombre de personnes formées lors de ces séances : .....

# Ordre du jour



**Rappel des jalons des dispositifs SONS Vague 2 pour les établissements de santé**

**Focus sur l'éligibilité des établissements**

**Focus sur les établissements pilotes**

**Contacts et documentation disponible**

# Auprès de l'ANS

Une assistance et une documentation disponible directement depuis votre **Espace Authentifié** 

Gestionnaire  
de Compte dédié



Suivi et Historique  
des demandes



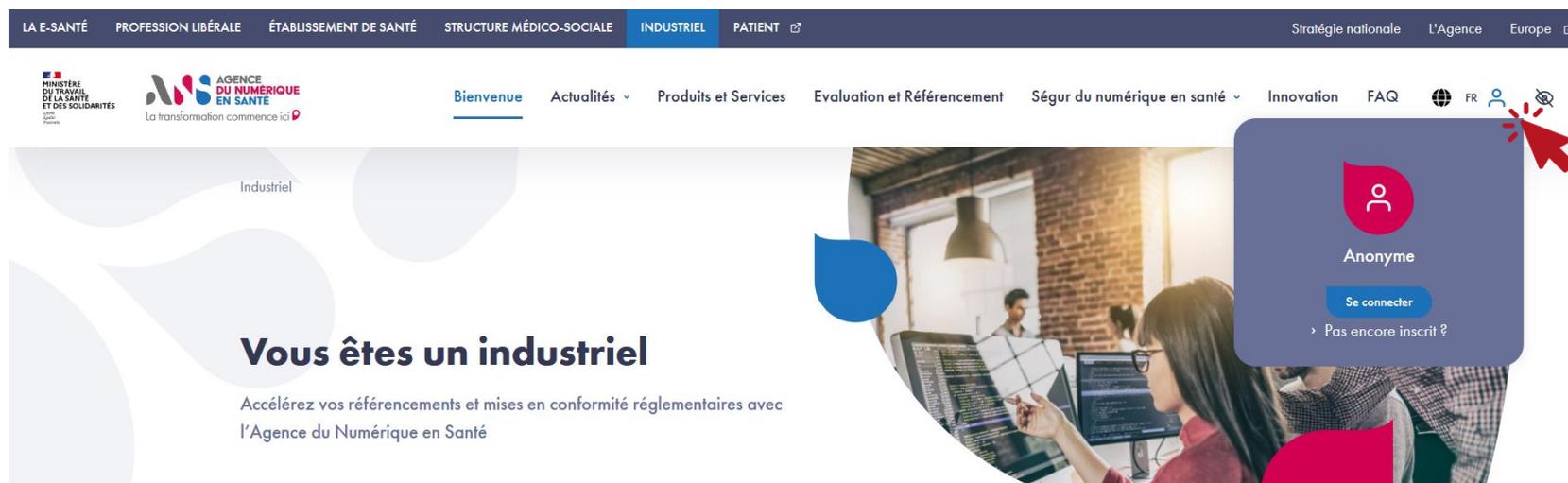
Calendrier



Top FAQ Ségur  
(selon profil)



Notifications  
personnalisées



The screenshot shows the ANS website interface for industrial users. The navigation bar includes categories like 'LA E-SANTÉ', 'PROFESSION LIBÉRALE', 'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ', 'STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE', 'INDUSTRIEL', and 'PATIENT'. The main content area features a large banner with the text 'Vous êtes un industriel' and 'Accélérez vos référencements et mises en conformité réglementaires avec l'Agence du Numérique en Santé'. A user profile dropdown menu is visible, showing the name 'Anonyme' and a 'Se connecter' button. A QR code is located on the right side of the page, with the text 'Découvrez le guide !' below it.



Accès dédié pour  
activer l'**API Sesali**  
Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



Accès direct à  
l'**Observatoire  
de la e-santé**



Accès simplifié pour gérer  
son **raccordement  
Pro Santé Connect**



**Tableau de synthèse** des  
produits de la plateforme  
**Convergence**



**Vision  
globale  
Entreprise**

# Auprès de l'ASP

## Deux nouvelles fonctionnalités disponibles dès le 11 juillet 2024 :



Cette fonctionnalité offre la possibilité de simuler l'import d'un JSON des demandes d'avance et de solde :

- ✓ l'outil procède ainsi à l'ensemble *contrôles liés au format du fichier* (exemple : nombre de caractères) ;
- ✓ il permet d'anticiper et de *réduire au maximum le risque d'erreurs lors du dépôt des demandes.*



Cette fonctionnalité permet de transmettre des modèles de documents pour validation :

- ✓ le gestionnaire vérifie le document déposé et *procède à des contrôles manuels de la présence des données obligatoires* ;
- ✓ elle *diminue ainsi les risques de non-conformité des documents lors du dépôt des demandes.*

# Sur le site de l'ASP : documentation disponible

Pour faciliter votre dépôt d'enrôlement, retrouvez sur le nouveau site de l'ASP dédiée à la vague 2 la documentation disponible : site <https://www.asp-public.fr/aides/financement-lequipement-segur-du-numerique-en-sante-vague-2>

## Financement à l'équipement - Ségur du numérique en santé - Vague 2

Mise à jour : 10/06/2024

Dans le cadre du Ségur du Numérique en santé, l'Etat met en œuvre un programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des acteurs de l'offre de soins en solutions logicielles respectant certaines exigences techniques et fonctionnelles avec :

- La vague 1 lancée en 2021, dont l'objectif était centré sur l'alimentation de Mon espace santé. [Les informations liées à la vague 1 sont disponibles ici.](#)
- La vague 2 vient compléter le socle de la vague 1. Elle vise à doter d'une mise à jour logicielle conforme aux exigences de la vague 2 le plus grand nombre possible d'acteurs de l'offre de soins, qu'ils aient ou non bénéficié de la mise à jour vague 1, et ce, en facilitant la consultation de «Mon espace santé» et l'intégration des documents reçus par MSSanté, et en renforçant la sécurité des logiciels.

### HOP :

- Les versions de publication sont disponibles pour DPI et PFI (couloir Hôpital). Les documents sont disponibles sur le site de l'ANS.
- 20/06/2024 à 14h00 : ouverture du portail pour les demandes d'enrôlement.
- 17/12/2025 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes d'avance pour le SONS DPI.
- 17/09/2025 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes d'avance pour le SONS PFI.



### Accéder directement aux informations vague 2 par couloir

- Couloirs Hôpital (DPI, PFI)
- Couloir Imagerie (RIS, DB)
- Couloir Biologie médicale (SGL)
- Couloir Médecins de ville (LGC)

### Partager la page



### Informations générales

#### Bénéficiaires

» Entreprise

#### Domaines

» Autres

#### Décideur public

» Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

#### Mots-clés

→ Santé → France relance

### Documents utiles

- [Guide utilisateur - Retrouver son identifiant ou mot de passe](#) PDF - 0,7 Mo
- [Guide utilisateur - Les écrans du portail](#) PDF - 3,02 Mo
- [Guide utilisateur - L'enrôlement auprès de l'ASP vague 2](#) PDF - 4,2 Mo
- [Modèle de mandat avec délégation de signature](#) DOCK - 0,06 Mo
- [Modèle d'attestation sur honneur de non-hébergement de données de santé \(HDS\)](#) DOCK - 0,04 Mo

## Les modèles de JSONs

Vous y retrouverez des JSONs vierges et des exemples déjà préremplis ainsi que la documentation technique associée à chaque JSONs.

## Les modèles de pièces justificatives

Vous trouverez les nouveaux modèles de mandat précisant la délégation de signature, attestation sur l'honneur de non-HDS, les modèles de bon de commande pour le couloir HOP.

## Les guides utilisateurs

Vous y retrouverez l'ensemble des guides utilisateurs mis à votre disposition pour faciliter votre prise en main de l'interface.

# Les bonnes pratiques et recommandations

Pour réussir à maximiser vos dépôts, nous vous rappelons les éléments clés suivants :



## Anticipez les demandes

### Avant le dépôt de la demande d'enrôlement

Vérifiez la date de validité de votre PI,  
Assurez-vous d'avoir le bon modèle de mandat du représentant légal.

### Avant le dépôt de la demande d'avance

Vérifiez l'éligibilité de vos bénéficiaires dans la base des ES éligibles

**Le portail ASP reprend cette base et rejette tout bénéficiaire non présent.**

[Site de l'ANS](#)



## Utilisez la documentation et sollicitez le support

Référez-vous [aux documents](#) sur le site de l'ASP : Documentation JSON ; les modèles de documents, Les guides utilisateurs

Contactez l'ASP via [le formulaire de contact](#) pour un accompagnement dans la conformité des éléments à fournir, dans l'utilisation du portail



## Consultez la FAQ

Consultez régulièrement les rubriques [FAQ](#) pour **vous informer sur les bonnes pratiques**

## Autres questions ?



**Merci de prendre quelques instants pour compléter ce très court questionnaire qui nous aidera à nous améliorer !**



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LA E-SANTÉ  
FRANÇAISE**



**AGENCE  
DU NUMÉRIQUE  
EN SANTÉ**

# SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

**Merci !**



**Financé par  
l'Union européenne**

NextGenerationEU